

**SÉNAT.**

Séance du vendredi 26 janvier 1917.

La séance s'ouvre à trois heures, p.m.

Prière et affaires courantes.

**L'IMMIGRATION DANS LES PROVINCES MARITIMES.****INTERPELLATION.**

L'honorable M. McSWEENEY :

Le Gouvernement pourrait-il nous dire combien d'immigrants sont venus au Nouveau-Brunswick, à la Nouvelle-Ecosse et à l'île du Prince-Edouard au cours de 1915 et de 1916?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Le nombre d'immigrants qui se sont établis dans les Provinces maritimes, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard, durant l'année fiscale 1914-15, est de 11,104, et de 5,981, durant l'année fiscale 1915-16.

**COMMISSIONS DU GOUVERNEMENT.****MOTION.**

L'honorable M. LEGRIS :

Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de faire déposer au Sénat un état indiquant la date et l'objet de toutes les commissions instituées par le Gouvernement du jour, depuis son accession au pouvoir en 1911 jusqu'à la présente date; le nombre de jours pendant lesquels chacune de ces commissions a siégé et le prix que chacune d'elles a coûté au pays.

L'honorable M. BELCOURT : Je demande que la motion soit amendée de manière à inclure les noms des personnes composant ces diverses commissions.

L'honorable M. LEGRIS : Je ne m'y oppose pas.

La motion telle qu'amendée est adoptée.

**COMPTE RENDU OFFICIEL DES DÉBATS DU SENAT.****NOMINATIONS DE RAPPORTEURS.**

L'honorable **PRESIDENT DU SENAT** : J'ai l'honneur de soumettre au Sénat une lettre du greffier du Sénat.

La lettre est lue et elle est ainsi conçue :

Sénat,

Bureau du greffier,

Ottawa, 18 janvier 1917.

Monsieur,—Conformément à un ordre du Sénat du 17 mai dernier, pour l'engagement de sténographes pour rapporter les délibérations du Sénat, j'ai l'honneur de faire rapport que M. Albert Horton, chef de ce service, qui a été chargé de son organisation, a proposé les noms de MM. D. J. Halpin et H. H. Emerson, comme

[L'hon. M. BOSTOCK.]

étant ceux des hommes les plus compétents pour lui aider dans son ouvrage. Ces deux sténographes attendent maintenant leurs nominations pour commencer à remplir leurs devoirs.

Considérant que la capacité requise pour exécuter ce travail est une spécialité sinon un travail technique, ces nominations pourraient être faites en conformité de l'article 21 de la Loi du Service civil, 1908, sujette toutefois aux dispositions de l'article 19 de la même loi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Sam'l E. St. O. Chapleau,

Greffier du Sénat.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Cette communication devrait être renvoyée, je crois, au comité permanent du compte rendu des débats, et je propose qu'il en soit ainsi.

La motion est adoptée.

**AJOURNEMENT.**

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Il est d'usage, à cette période-ci de la session, d'avoir un court ajournement en attendant l'arrivée des bills qui nous sont renvoyés par les Communes, et je propose que, lorsque la Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à lundi, à 3 heures p.m., le 5 février.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Je propose que l'expiration de cet ajournement soit fixée à 8 heures p.m., au lieu de 3 heures.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Je consens à ce changement.

L'honorable M. BOSTOCK : Y a-t-il une raison pour laquelle cet ajournement ne soit pas fixé jusqu'à mardi?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Je me suis entendu sur ce point avec le premier ministre, qui s'attend à ce que la Chambre des communes se vote, elle-même, durant la même semaine, un long ajournement.

Je crois, par conséquent, qu'il est à propos que nous soyons ici lundi, le 5 février.

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à lundi, le 5 février, à 8 heures p.m.

**SÉNAT.**

Séance du lundi 5 février 1917.

La séance s'ouvre à huit heures p.m.

Prière et affaires courantes.